

RAPPORT ANNUEL

2007

**CONSEIL DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO /
THE PUBLIC ACCOUNTANTS COUNCIL FOR THE PROVINCE OF ONTARIO**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rappel sur le Conseil	3
Gouvernance	5
Membres du Conseil	7
Comités du Conseil	10
Discussion et analyse de gestion	12
États financiers	14

RAPPEL SUR LE CONSEIL

Le Conseil des experts-comptables de la province de l'Ontario (le Conseil) est une société constituée en personne morale sans capital social qui a été maintenue en vertu de la *Loi de 2004 sur l'expertise comptable*. Le Conseil a pour objectif de veiller à ce que la profession d'expert-comptable en Ontario soit exercée conformément aux normes d'expertise comptable reconnues à l'échelle internationale qui tiennent compte de l'intérêt public à l'égard de la prestation de services d'expertise comptable de qualité supérieure.

Le Conseil est responsable des tâches suivantes :

- élaborer et maintenir les normes que doivent respecter les organismes désignés afin d'être autorisés à délivrer à leurs membres des permis d'experts-comptables et à régir leurs activités à ce titre, ainsi que relever les normes, si besoin est;
- déterminer quels organismes désignés respectent les normes, quand ils les respectent et s'ils continuent de les respecter après avoir été autorisés à délivrer à leurs membres des permis d'experts-comptables et à régir leurs activités à ce titre;
- superviser les organismes désignés en ce qui concerne leur capacité à délivrer à leurs membres des permis d'experts-comptables et à régir leurs activités à ce titre;
- maintenir la confiance du public dans la profession d'expert-comptable en intentant les poursuites appropriées pour infraction à la *Loi de 2004 sur l'expertise comptable*.

Les organismes désignés mentionnés dans la *Loi de 2004 sur l'expertise comptable* sont les suivants :

- l'Association des comptables généraux accrédités de l'Ontario
- l'Institut des comptables agréés de l'Ontario
- La Société des comptables en management de l'Ontario

Le 22 janvier 2008, date de publication de ce rapport annuel, le seul organisme désigné autorisé est l'Institut des comptables agréés de l'Ontario.

La comptabilité publique, ou expertise comptable, vise à exprimer une assurance indépendante et certains autres services concernant les états financiers et d'autres informations financières des entreprises lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les services soient fiables et qu'ils puissent être utilisés par une tierce partie.

Les normes du Conseil ont été finalisées et adoptées le 20 juin 2006 et sont publiées sur le site Web du Conseil: www.pacont.org. Les normes du Conseil exigent qu'un organisme désigné désirant être autorisé à délivrer des permis et à régir les activités de ses membres, les experts-comptables, satisfasse certaines normes minimales concernant les éléments suivants :

- les exigences en matière d'éducation, d'examen et d'expérience pratique;
- les règles de conduite professionnelle, les inspections obligatoires relatives à la pratique des experts-comptables, l'utilisation des principes comptables généralement acceptés et des normes d'assurance généralement acceptées, les procédures disciplinaires, la délivrance des nouveaux permis aux détenteurs antérieurs de permis, la délivrance de permis aux personnes qui sont autorisées à pratiquer dans d'autres territoires de compétence et l'assurance obligatoire de responsabilité professionnelle; et
- les normes de gouvernance concernant la délivrance des permis et la gouvernance des activités de ses membres, les experts-comptables.

Le Conseil a adopté des directives traitant des divers aspects des normes du Conseil lorsqu'il est de l'intérêt public que les organismes désignés autorisés disposent d'une approche uniforme. Les directives du Conseil sont publiées sur le site Web du Conseil.

GOVERNANCE

Composition du Conseil

Le Conseil est composé de 17 membres :

- Ÿ Neuf membres nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil*
 - Ÿ Deux membres nommés par l'Association des comptables généraux accrédités de l'Ontario
 - Ÿ Quatre membres nommés par l'Institut des comptables agréés de l'Ontario
 - Ÿ Deux membres nommés par la Société des comptables en management de l'Ontario
- * Au 22 janvier 2008, date de publication de ce Rapport annuel, il y a un poste vacant au Conseil, ce poste devant être affecté par le Lieutenant-gouverneur en conseil.

Chaque membre du Conseil maintient son poste pour un mandat pouvant aller jusqu'à trois ans à partir de la date de nomination et les membres peuvent être maintenus à leur poste pour un maximum de quatre mandats supplémentaires.

Le président et le vice-président du Conseil sont nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil pour un mandat initial de deux ans à partir de la date de leur nomination. Le président et le vice-président peuvent être maintenus à leur poste pour un seul mandat supplémentaire.

Cadre de rémunération

La rémunération des membres du Conseil, y compris celle du président et du vice-président, est prescrite par le Lieutenant-gouverneur en conseil dans les Règlements établis en vertu de la *Loi de 2004 sur l'expertise comptable*.

Les membres du Conseil, à l'exception du président et du vice-président, sont rémunérés en suivant le cadre de rémunération suivant :

- | | | |
|---|---|---|
| Ÿ | Rémunération de participation
aux réunions : | 700 \$ par réunion (350 \$ pour les réunions de moins
de trois heures) |
| Ÿ | Temps de préparation : | 700 \$ par réunion (350 \$ pour les réunions de moins de trois heures) |
| Ÿ | Temps de voyage : | 100 \$ de l'heure ** |

La rémunération du président est de 250 000 \$ par an.

La rémunération du vice-président est de 1 000 \$ par réunion auquel il a participé (500 \$ pour les réunions de moins de trois heures) et 1 000 \$ par réunion pour le temps de préparation (500 \$ pour les réunions de moins de trois heures).

Les frais de voyage et dépenses connexes de tous les membres du Conseil, y compris ceux du président et du vice-président, sont remboursés.

** Payables aux membres du Conseil (autres que le président) qui doivent se déplacer sur une distance de plus de 40 kilomètres (aller) pour participer à une réunion.

Examens du rendement

Le Conseil a mis en place un processus annuel d'examen du rendement du Conseil, des comités du Conseil, du président et des membres du Conseil.

Nombre de réunions du Conseil et des comités tenues durant les 12 mois terminés au 31 octobre 2007

On peut trouver ci-dessous le nombre de réunions du Conseil et de réunions des comités tenues durant la période de 12 mois terminée au 31 octobre 2007 :

Conseil	8
Comité de vérification	2
Comité d'examen des plaintes	1
Comité des finances	3
Comité de gouvernance	4

Sommaire de la participation aux réunions du Conseil et des comités tenues durant la période de 12 mois terminée au 31 octobre 2007

On peut trouver ci-dessous un sommaire de la participation des membres individuels aux réunions du Conseil et des comités tenues durant la période de 12 mois terminée au 31 octobre 2007 :

Membre	Participation aux réunions du Conseil	Participation aux réunions des comités
Jalynn Bennett	7 sur 8	4 sur 4
Alex Browning	4 sur 8	1 sur 1
Ron Colucci	8 sur 8	6 sur 6
John Crow	7 sur 8	6 sur 6
J. Stefan Dupré	8 sur 8	4 sur 4
Lili-Ann Foster	6 sur 8	-
Colleen Gibb	7 sur 8	-
Mervin Hillier (Expiration du mandat le 31 juillet 2007)	5 sur 7	5 sur 6

MEMBRES DU CONSEIL

Membre	Participation aux réunions du Conseil	Participation aux réunions des comités
David Hipgrave (Nommé le 1 ^{er} août 2007)	1 sur 1	-
Vern Krishna	8 sur 8	5 sur 5
James Maloney	2 sur 8	-
Vinay Mehta	5 sur 8	3 sur 3
Ralph Neville	7 sur 8	4 sur 5
Erik Peters	8 sur 8	-
Maureen Sabia	7 sur 8	7 sur 7
Glorianne Stromberg	8 sur 8	10 sur 10
Michael Walke	7 sur 8	4 sur 4

Membres nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil

NOM	Mandat se terminant le
Jalynn Bennett, CM – Vice-président Présidente de Jalynn H. Bennett and Associates Ltd. (Toronto, Ontario)	31 octobre 2008
John Crow, B.A. Directeur de société Ancien gouverneur de la Banque du Canada (Toronto, Ontario)	31 octobre 2009
J. Stefan Dupré, OC, O.Ont, Ph.D. Professeur émérite en sciences politiques à l'Université de Toronto (Toronto, Ontario)	31 octobre 2008
Lili-Ann Foster Présidente et directrice générale de Renaud Foster Management Consultants (Ottawa, Ontario)	24 octobre 2008
James Maloney, LL.B. Associé de la firme Hughes Amys LLP (Toronto, Ontario)	24 octobre 2008
Vinay Mehta, LL.B. Conseiller juridique auprès de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (Toronto, Ontario)	31 octobre 2008
Maureen Sabia, B.A., J.D. Présidente, Canadian Tire Corporation, Limited (Toronto, Ontario)	31 octobre 2008
Glorianne Stromberg, B.A., LL.B. Présidente et secrétaire du conseil (Toronto, Ontario)	21 août 2009

MEMBRES DU CONSEIL

Membres nommés par l'Association des comptables généraux accrédités de l'Ontario

Nom	Mandat se terminant le
Ron Colucci, MBA, FCGA Exploite un cabinet de comptabilité, de déclaration d'impôt sur le revenu et de services consultatifs d'affaires; président de l'Association des comptables généraux agréés du Canada (Mississauga, Ontario)	31 octobre 2008
Vern Krishna, CM, QC, LL.D., FRSC, FCGA Professeur de droit à l'Université d'Ottawa et avocat, Borden Ladner Gervais, LLP (Ottawa, Ontario)	31 octobre 2008

Membres nommés par l'Institut des comptables agréés de l'Ontario

Nom	Mandat se terminant le
Colleen E. Gibb, FCA, CFE Associée de la firme Gibb Widdis, Comptables agréés (Ancaster, Ontario)	31 octobre 2008
Ralph T. Neville, FCA Consultant Ancien associé en chef en matière de fiscalité à BDO Dunwoody LLP (Oakville, Ontario)	31 octobre 2008
Erik Peters, FCA Vérificateur général de l'Ontario en retraite Membre du Conseil de surveillance de la normalisation en audit et certification (Ottawa, Ontario)	31 octobre 2008
Michael Walke, CA Associé en matière de vérification et d'assurance PricewaterhouseCoopers LLP (Toronto, Ontario)	31 octobre 2008

MEMBRES DU CONSEIL

Membres nommés par la Société des comptables en management de l'Ontario

Nom	Mandat se terminant le
Alex Browning, MBA, FCMA Vice-président en chef, Finances et administration Régie des alcools de l'Ontario (Toronto, Ontario)	31 octobre 2008
David J. Hipgrave, FCMA, P.Eng Consultant; ancien président et directeur général de la Société des comptables en management de l'Ontario (Mississauga, Ontario)	31 juillet 2010

COMITÉS DU CONSEIL

Comité de vérification

Membres : Maureen Sabia (présidente)
Ron Colucci
John Crow
Vinay Mehta
Glorianne Stromberg (membre d'office)

Les responsabilités du Comité de vérification comprennent l'examen des états financiers du Conseil, les fonctions de contrôle interne de la gestion des risques du Conseil et, à partir du 1^{er} novembre 2007, l'examen du budget du Conseil. Le poste de président du Comité de vérification est occupé par un membre nommé par le Lieutenant-gouverneur en conseil et la majorité de ses membres sont des personnes nommées par le Lieutenant-gouverneur en conseil.

À partir du 1^{er} janvier 2008, Ron Colucci, Vinay Mehta et Glorianne Stromberg cesseront d'être membres du Comité de vérification et Erik Peters deviendra membre de ce même comité.

Comité d'examen des plaintes

Membres : Vinay Mehta (président)
Alex Browning
Vern Krishna
Ralph Neville
Glorianne Stromberg

Le 31 octobre 2007, le Comité d'examen des plaintes (anciennement connu sous le nom de comité des pratiques non autorisées) a été dissout. Ses fonctions comprenaient l'examen des plaintes concernant les pratiques interdites et les enquêtes relatives aux infractions contre la *Loi de 2004 sur l'expertise comptable*, avec recommandation éventuelle de mesures appropriées à adopter par le Conseil. Ces fonctions seront prises en charge par ce même conseil.

Le Comité d'examen des plaintes était doté d'un président qui était un membre nommé par le Lieutenant-gouverneur en conseil. De plus, ses membres comprenaient une personne nommée par chacune des organisations, l'Association des comptables généraux accrédités de l'Ontario, l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et la Société des comptables en management de l'Ontario ainsi que le président du Conseil nommé par le Lieutenant-gouverneur en conseil.

Comité des finances

Membres : Jalynn Bennett (présidente)
Ralph Neville (vice-président)
Merv Hillier (vice-président) a démissionné le 31 juillet 2007
J. Stefan Dupré
Vern Krishna
Glorianne Stromberg

Le 31 octobre 2007, le Comité des finances a été dissout. Ses fonctions, lesquelles comprenaient l'examen des états financiers internes et l'examen du budget du Conseil, seront prises en charge par le Conseil avec l'aide du Comité de vérification. Ses membres comprenaient une personne nommée par chacune des organisations, l'Association des comptables généraux accrédités de l'Ontario, l'Institut de comptables agréés de l'Ontario et la Société des comptables en management de l'Ontario. Ses membres comprenaient également trois personnes nommées par le Lieutenant-gouverneur en conseil, une de ces personnes présidait le Comité des finances.

Comité de gouvernance

Membres : John Crow (président)
Mervin Hillier (vice-président) – a démissionné le 31 juillet 2007
Ron Colucci
Maureen Sabia
Michael Walke
Glorianne Stromberg

Les responsabilités du Comité de gouvernance comprennent la préparation de recommandations pour la structure et la composition des comités et les évaluations du Conseil.

Le 1^{er} juillet 2008, John Crow cessera d'être membre et président du Comité de gouvernance et Maureen Sabia cessera aussi d'être membre de ce même Comité de gouvernance. Lili-Ann Foster deviendra membre et présidente du Comité de gouvernance et Jalynn Bennett ainsi que David Hipgrave deviendront membres de ce même comité. En conséquence, les membres du Comité de gouvernance continueront à comprendre une personne nommée par chacune des organisations, l'Association des comptables généraux accrédités de l'Ontario, l'Institut de comptables agréés de l'Ontario et la Société des comptables en management de l'Ontario ainsi que trois personnes nommées par le Lieutenant-gouverneur en conseil, une de ces personnes agissant comme président du Comité de gouvernance.

DISCUSSION ET ANALYSE DE GESTION

Le Conseil est une compagnie constituée en personne morale sans capital social qui a été maintenue en vertu de la *Loi de 2004 sur l'expertise comptable*. La Loi a été mise en vigueur le 1^{er} novembre 2005. En tant que société à but non lucratif, le Conseil est exempté de l'impôt sur le revenu.

Opérations

L'axe principal des opérations de l'exercice 2007 a été le développement d'une méthodologie d'évaluation afin de déterminer l'équivalence substantielle des normes des organismes désignés avec celles du Conseil, la conduite des évaluations de deux des organismes désignés, l'amélioration de la structure de fonctionnement du Conseil, le développement et l'adoption des politiques administratives de fonctionnement du Conseil, le développement du site Web du Conseil et l'introduction des directives du Conseil.

Les opérations du Conseil sont subventionnées par les trois organismes désignés. Les frais annuels d'évaluation sont établis en fonction des dépenses nettes d'exploitation estimées du Conseil.

Les dépenses du Conseil s'élevant à 856 179 \$ (191 295 \$ en 2006), lesquelles correspondent au processus de détermination de l'équivalence substantielle des normes des organismes désignés respectifs avec celles du Conseil, sont facturées et recouvrables auprès des organismes désignés.

Les dépenses principales liées aux autres opérations du Conseil sont les salaires et les avantages sociaux, ces dépenses s'élevant à 624 798 \$ (1 044 960 \$ en 2006). Les autres frais, frais de voyage et frais des réunions du Conseil s'élèvent à 143 863 \$ (775 768 \$ en 2006). Les coûts non recouvrables associés aux questions liées aux normes, aux audiences et aux poursuites judiciaires n'ont pas été significatifs en 2007. Les dépenses totales, à l'exclusion des dépenses d'évaluation des normes recouvrables, sont passées de 2 380 346 \$ en 2006 à 1 262 179 \$ en 2007. Cette réduction des dépenses nettes d'exploitation reflète la transition des opérations du Conseil vers une base plus standardisée en comparaison de sa première année de fonctionnement.

Durant l'année 2007, le Conseil a publié quatre directives disponibles sur le site Web du Conseil. Les directives du Conseil traitent de certains aspects des normes du Conseil lorsqu'il est de l'intérêt du public que les organismes désignés autorisés aient une approche uniforme.

Durant l'exercice, le Conseil a également adopté un code de conduite, une politique de protection de la confidentialité, un manuel des politiques administratives à l'usage des employés et lancé un processus d'auto-évaluation visant à évaluer l'efficacité du Conseil et des opérations des comités.

Durant l'exercice 2007, la structure d'exploitation du Conseil a été modifiée avec le recrutement d'un président-directeur général en février 2007.

Le site Web a été mis à jour en 2007 pour inclure les directives du Conseil, le tableau bilingue des experts-comptables et de l'information concernant les procédures à suivre en cas de faute professionnelle d'un membre d'un organisme désigné autorisé.

Mouvements de trésorerie et liquidités

En 2007, le Conseil disposait de liquidités provenant des opérations s'élevant à 908 114 \$ (486 977 \$ pour 2006), principalement en raison d'une augmentation du montant dû aux organismes désignés. À la fin de l'exercice, le Conseil disposait de 1 586 348 \$ (720 940 \$ en 2006) de liquidités et d'investissements à court terme. Durant l'exercice, le Conseil a mis en place une politique visant à maintenir des actifs nets minimaux s'élevant à environ 50 % des dépenses annuelles d'exploitation nettes estimées.

Regard sur l'avenir

Le Conseil a approuvé un budget d'exploitation d'environ 1 700 000 \$ pour l'exercice 2008. Ce budget reflète principalement les activités supplémentaires associées aux opérations du Conseil.

ÉTATS FINANCIERS

États financiers du

**CONSEIL DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO**

Le 31 octobre 2007

Tinkham & Associates LLP

CHARTERED ACCOUNTANTS

D C Tinkham, B Comm, CMC, FCA

Associates

P J Brocklesby, BBA, CA

L Link, BBA, CA

M Tkachenko, BBA, CA

O B File, BA, CA

2842 Bloor Street West, Suite 300

Toronto, Ontario, Canada M8X 1B1

Telephone (416) 233-2139

1(877) 283-3305

Facsimile (416) 233-1788

associates@tinkhamca.com

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'attention de : **Conseil des experts-comptables de la province de l'Ontario**

Nous avons vérifié les bilans consolidés du Conseil des experts-comptables de la province de l'Ontario au 31 octobre 2007, ainsi que les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité des ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'exactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 octobre 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

À TORONTO, Ontario

Le 28 novembre 2007

Tinkham & Associates LLP
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

CONSEIL DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Bilan

Au 31 octobre	2007	2006
Actif		
Situation actuelle		
Liquidités	81 304 \$	89 741 \$
Investissements à court terme (note 3)	1 505 044	631 199
Sommes dues par les organismes désignés	-	201 645
Dépenses prépayées	10 384	30 368
	1 596 732	952 953
Immobilisations (note 4)	204 438	201 262
	1 801 170 \$	1 154 215 \$
Passif et actif net		
Passif actuel		
Comptes débiteurs et charges à payer	296 370 \$	294 077 \$
Sommes dues aux organismes désignés	627 505	-
Escomptes payables aux détenteurs de permis/licence	-	10 350
	923 875	304 427
Actif net		
Investi dans des immobilisations	204 438	201 262
Non affecté	672 857	648 526
	877 295	849 788
	1 801 170 \$	1 154 215 \$

Engagements (note 6)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

De la part du Conseil :

Signature : « Glorianne Stromberg »
Glorianne Stromberg

Signature : « Maureen Sabia »
Maureen Sabia

CONSEIL DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

État des résultats d'exploitation

Exercice terminé le 31 octobre	2007	2006
Recettes		
Frais d'évaluation des organismes désignés	1 223 500 \$	2 687 000 \$
Recouvrement des dépenses d'évaluation des normes	856 179	191 295
Droits de licence/permis	10 836	98 215
Intérêts	55 350	28 673
	2 145 865	3 005 183
Dépenses		
Évaluation des normes - recouvrables	856 179	191 295
Salaires et avantages sociaux	624 798	1 044 960
Frais du Conseil, voyages et réunions	143 863	775 768
Bureau	131 569	105 670
Loyer	119 831	82 719
Consultants	85 365	-
Conseils juridiques	65 907	206 926
Amortissement	39 530	12 089
Assurance	15 237	22 132
Vérification	14 992	11 854
Vérification des normes à non recouvrables	12 894	-
Frais juridiques et autres coûts d'audiences et de poursuites judiciaires	8 193	118 228
	2 118 358	2 571 641
Excédent des recettes par rapport aux dépenses pour l'exercice terminé	27 507 \$	433 542 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

État des modifications de l'actif net

Exercice terminé au 31 octobre	Investi dans des immobilisations	Non affecté	2007 Total	2006 Total
Actif net, au début de l'exercice	201 262 \$	648 526 \$	849 788 \$	416 246 \$
Achat d'immobilisations	42 706	(42 706)	-	-
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses				
pour l'exercice	(39 530)	67 037	27 507	433 542
Actif net à la fin de l'exercice	204 438 \$	672 857 \$	877 295 \$	849 788 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé au 31 octobre	2007	2006
Liquidités provenant de (utilisées pour) :		
Activités d'exploitation		
Excédent des recettes par rapport aux dépenses pour l'exercice	27 507 \$	433 542 \$
Ajustements pour les éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	39 530	12 089
	67 037	445 631
Modifications des soldes des fonds de roulement, hors trésorerie		
Sommes dues (aux) par les organismes désignés	829 150	(170 520)
Diminution nette (augmentation) des dépenses prépayées	19 984	(15 825)
Augmentation nette (diminution) des comptes créditeurs	2 293	248 466
Augmentation nette (diminution) des escomptes payables aux détenteurs de permis/licence	(10 350)	(20 775)
	841 077	41 346
Liquidités nettes provenant (utilisées pour) des activités d'exploitation	908 114	486 977
Activités d'investissement		
(Achats) vente d'investissements à court terme (net)	(873 845)	(259 498)
(Achats) d'immobilisations	(42 706)	(206 370)
Augmentation (diminution) des liquidités	(8 437)	21 109
Liquidités, au début de l'exercice	89 741	68 632
Liquidités, à la fin de l'exercice	81 304 \$	89 741 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 octobre 2007

1 Mandat de l'organisation

Le Conseil des experts-comptables de la province de l'Ontario (le Conseil) est une compagnie sans capital social qui a été maintenue en vertu de la *Loi de 2004 sur l'expertise comptable* (la Loi). La Loi a été mise en vigueur le 1^{er} novembre 2005. Le Conseil est exempté de l'impôt sur le revenu.

Le Conseil a pour objectif de veiller à ce que la profession d'expert-comptable en Ontario soit exercée conformément aux normes d'expertise comptable reconnues à l'échelle internationale qui tiennent compte de l'intérêt public à l'égard de la prestation de services d'expertise comptable de qualité supérieure. Le Conseil est responsable des éléments suivants :

- élaborer et maintenir les normes que doivent respecter les organismes désignés afin d'être autorisés à délivrer à leurs membres des permis d'experts-comptables et à régir leurs activités à ce titre, ainsi que relever les normes, si besoin est;

- déterminer quels organismes désignés respectent les normes, quand ils les respectent et s'ils continuent de les respecter après avoir été autorisés à délivrer à leurs membres des permis d'experts-comptables et à régir leurs activités à ce titre;

- superviser les organismes désignés en ce qui concerne leur capacité à délivrer à leurs membres des permis d'experts-comptables et à régir leurs activités à ce titre;

- maintenir la confiance du public dans la profession d'expert-comptable en intentant les poursuites appropriées pour infraction à la *Loi de 2004 sur l'expertise comptable*.

Les organismes désignés sont l'Association des comptables généraux accrédités de l'Ontario, l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et la Société des comptables en management de l'Ontario. Les opérations du Conseil sont financées par les organismes désignés.

2 Politiques comptables

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est déterminé sur la durée de vie active estimée des éléments d'actif en utilisant la méthode d'allocation uniforme comme suit :

Mobilier, équipement et systèmes	- 10 % et 25 % annuellement
Améliorations locatives	- sur la durée du bail

b) Investissements à court terme

Les investissements à court terme sont enregistrés au coût plus les intérêts courus.

c) Comptabilisation des produits

Conformément à l'article 33 de la Loi, le Conseil prescrit les frais qui doivent être payés par les organismes désignés pour financer les opérations du Conseil. Ces frais sont basés sur les dépenses budgétées annuelles du Conseil. Les frais prescrits sont comptabilisés comme des recettes pour l'exercice auquel les dépenses sont associées.

CONSEIL DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 octobre 2007

Le Conseil a retenu les services de consultants indépendants pour l'assister dans la détermination de l'équivalence substantielle des normes respectives des organismes désignés par rapport aux normes du Conseil. Les recouvrements connexes des coûts imputés sont comptabilisés comme des recettes lorsque ceux-ci sont approuvés aux fins de recouvrement.

d) Instruments financiers

Le Conseil a adopté les recommandations de l'OSCA 3855, Instruments financiers, mises en vigueur le 1^{er} novembre 2006. Les liquidités et les investissements à court terme sont désignés comme étant disponibles aux fins de vente et évalués à leur juste valeur marchande. Les comptes créditeurs et les charges à payer ainsi que les sommes dues aux organismes désignés sont considérés comme d'autres éléments de passif financier et sont évalués au coût amorti.

Il n'y a pas d'ajustement requis aux éléments d'actif non affectés d'ouverture en conséquence de la modification de la comptabilisation des instruments financiers.

3 Investissements à court terme

	2007	2006
Certificats de placement garantis, ayant des échéances s'étalant du 29 mai 2008 au 24 juillet 2008 (2006 : du 16 juillet 2007 au 30 août 2007) portant des intérêts à des taux de 4,10 % et 4,20 % (2006 : 3,75 % à 3,95 %).	1 481 200 \$	625 182 \$
Intérêts courus	23 844	6 017
	1 505 044 \$	631 199 \$

Les certificats de placement garantis sont encaissables sans pénalité.

CONSEIL DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 octobre 2007

4 Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2007 Valeur comptable nette
Mobilier, équipement et systèmes	145 901 \$	39 106 \$	106 795 \$
Améliorations locatives	117 172	19 529	97 643
	263 073 \$	58 635 \$	204 438 \$

	Coût	Amortissement cumulé	2006 Valeur comptable nette
Mobilier, équipement et systèmes	110 628 \$	19 105 \$	91 523 \$
Améliorations locatives	109 739	-	109 739
	220 367 \$	19 105 \$	201 262 \$

5 Régime REER non contributif

Le Conseil a mis en place un régime de REER non contributif effectif au 1^{er} juillet 2000. Le Conseil a apporté une contribution approximative de 2 943 \$ (2006 : 8 793 \$) au total aux régimes de REER des membres individuels du personnel pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007.

6 Engagement de bail

Le 1^{er} novembre 2006, le Conseil a modifié les conditions du bail pour augmenter l'espace disponible et prolonger la durée du bail jusqu'au 31 décembre 2011. L'engagement minimum relatif au bail plus la part proportionnelle des impôts fonciers et des dépenses d'exploitation pour 2008 est estimé à 125 000 \$.

7 Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil sont composés de liquidités, d'investissements à court terme, de comptes créditeurs et de charges à payer ainsi que de sommes dues aux organismes désignés. En raison de leur nature à court terme ou de leur capacité à être réalisés rapidement, la juste valeur marchande de ces instruments financiers se relève environ à leur valeur comptable. Les investissements à court terme sont libellés en dollars canadiens pour les échéances de moins d'un an. Selon l'opinion du Conseil, il n'existe pas de risque significatif en matière de crédit, de marché, de taux d'intérêt ou de devises provenant de ses instruments financiers.

INFORMATION DE CONTACT

Conseil des experts-comptables de la province de l'Ontario
1200, rue Bay – Bureau 901
Toronto ON M5R 2A5

Téléphone : 416-920-1444
1-800-387-2154

Télécopieur : 416-920-1917

Courriel : generalinquiries@pacont.org

Site Web : www.pacont.org